1. **Objectifs de l’enseignement de l’éthique et de la déontologie**

 Cette matière a pour objectif la préparation du futur enseignant-chercheur sur le plan aussi bien psychologique que méthodologique pour faire face à la mission de la recherche.

1. **Ethique et déontologie**

Les termes "éthique" et "déontologie" peuvent paraître identiques mais leurs sens diffèrent. Il existe en effet une nuance qui fait que l'éthique et la déontologie ne signifient pas la même chose, bien qu'ils soient des termes complémentaires.

1. **Différence entre éthique et déontologie**

**Éthique :** Le mot Éthique vient du Grec Ethos, qui fait référence u comportement et au caractère d'un individu, et sa manière d'être en général. C'est aujourd'hui une branche de la philosophie qui étudie l'ensemble des normes morales qui influencent nos actions et leur fondement. C'est en quelques sortes la science de la morale qui essai de définir ce qui est bien et ce qui est mal.

La finalité de l'éthique est de définir les comportements des hommes dans le but d'obtenir une société idéale et le bonheur de tous.

**Déontologie :** Le mot *Déontologie* nous vient lui aussi du grec, plus précisément du mot *deontos* qui signifie **devoir**. C'est une branche de l'éthique qui établit les fondements des devoirs d'une personne en fonction de la morale. La déontologie s'applique au monde professionnel en établissant une série de règles et de devoirs auxquels sont soumis les membres d'une même activité professionnelle ou d'un corps de métier.

À la différence de **l'éthique professionnelle**, qui définit ce qu'un individu particulier estime comme moralement correct dans sa profession, **la déontologie professionnelle** est un code de conduite qui s'applique à **tous les professionnels**.

**Exemple de règles déontologiques :**

* Le secret médical dans les professions de la santé et l'interdiction de dévoiler des informations sur leurs patients
* Le secret professionnel pour les avocats et l'interdiction de dévoiler des informations sur leurs clients
* L'interdiction pour un policier de profiter de sa fonction pour obtenir des avantages en sa faveur.

Le mot déontologie désigne l’ensemble des devoirs et des obligations imposés aux membres d’un ordre ou d’une association professionnelle. Comme les règles de droit, les règles déontologiques s’appliquent de manière identique à tous les membres du groupe, dans toutes les situations de la pratique. Une autorité est chargée de les faire respecter et d’imposer des sanctions en cas de dérogation. Il n’est pas nécessaire, pour se conformer à la déontologie, de réfléchir aux valeurs qui la sous-tendent ni même de partager ces valeurs. L’éthique, au contraire, invite le professionnel à réfléchir sur les valeurs qui motivent son action et à choisir, sur cette base, la conduite la plus appropriée.

La réflexion éthique fait appel à l’autonomie, au jugement et au sens des responsabilités.

Quand un ingénieur décide, sur la seule base de ses valeurs, de refuser une signature de complaisance, rien ne l’y oblige sauf lui-même. La même décision, cependant, peut être dictée par un article du Code de déontologie des ingénieurs. Il est fréquent que l’on obéisse aux règles parce qu’elles émanent d’une autorité, parce que l’on craint une sanction ou simplement par habitude.